

Par ordonnances royales en date du 1^{er} juillet dernier ont été nommés :

Tchou, aux fonctions de chef du district d'Anatou, il Raiwaye, et remplacement de Polito III, son père, admis à la retraite à cause de son grand âge.

Tseraiashini VII, aux fonctions de chef du district de Rairau-Mahanatos, en remplacement de Tseraiashini VI, son grand-oncle, admis à la retraite à cause de son grand âge.

Par ordonnances royales en date 14 juillet dernier, Tahubu a Tama a été nommé aux fonctions de chef de l'île Tupani en remplacement de Tamotsi, son grand-père, admis à la retraite sur sa demande.

Par arrêtés en date du 1^{er} juillet dernier ont été nommés :

Hauti, aux fonctions de ministre et instituteur du district de Rairau-Mahanatos, il Raiwaye;

Taumata, aux fonctions de ministre du district d'Anatou, il Raiwaye;

Tehane, aux fonctions d'instituteur suppléant du district d'Anatou, il Raiwaye;

Taope, caporal mutuo d'Anatou, il Raiwaye, en remplacement de Mania, révoqué;

Tasirini, caporal mutuo de Rairau-Mahanatos, il Raiwaye, en remplacement de Maracaro, révoqué.

Ma te au i na fuaue raa manu arri no te i turia i mairi sene, ua fuauehi hin.

Tchou, ei tavana no te matacina ra no Anatou, il Raiwaye, et monu lo Pofata III, tonu metua, tui fuaubu hin no te rabi o tona matahi.

Tseraiashini VII, ei tavana no te matacina ra no Rairau-Mahanatos, et monu lo Tseraiashini VI, tonu topuna tapiri feti, et le fuaubu hin no te rabi o tona matahi.

Ma te au i na fuaue raa manu arri no te i turia i mairi sene, ua fuauehi hin. Tahubu a Tama, et monu lo Tchou, il Raiwaye, et monu lo Toma, il Raiwaye, et monu lo Toma, il Raiwaye;

Mei to i na fuaue raa no te i turia i mairi sene, ua fuauehi hin.

Hauti, ei oromutou w'o e ei hanpi tamari no te maitanua ra o Rairau-Mahanatos i Raiwaye;

Tasirini, ei oromutou w'o no te matacina ra o Anatou, il Raiwaye;

Tehane, ei oromutou w'o no te matacina ra o Anatou, il Raiwaye;

Taope, ei oromutou w'o no te matacina ra o Anatou, il Raiwaye;

Tasirini, et iaporari mutuo no te matacina ra o Anatou, il Raiwaye, et monu lo Mania, tui fuauehi hin te toro;

Tseraiashini VII, et iaporari mutuo no te matacina ra o Anatou, il Raiwaye, et monu lo Maracaro, tui fuauehi hin te toro.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Instruction publique.

Les examens et les distributions de prix dans les écoles des Soeurs et des Frères de l'Assemblée auront lieu ainsi qu'il est indiqué ci-après :

École des Soeurs : Examen, mercredi 26 juillet, de 1 h. 1/2 à 10 h., 1/2.

— Distribution des prix, jeudi 27 juillet, de 1 h. à 4 h.

École des Frères : Examen, le mercredi 26 juillet, de 2 h. à 5 h.

— Distribution des prix, vendredi 28 juillet, de 1 h. à 4 h.

La supérieure des Soeurs et la directrice des Frères s'empressent d'en informer les parents des enfants qui leur sont confiés et les familles qui veulent bien leur faire l'honneur d'assister à cette cérémonie.

Enregistrement et Domaines.

Adjudication sur soumissions cachetées.

Une adjudication sur soumissions cachetées aura lieu dans le cabinet de M. l'ordonnateur, sis à Papete, le jeudi 27 juillet 1876, à deux heures, du matin, pendant une période de deux ans de la plantation connue sous le nom de Tora-Vai, située à l'ile Nukuhiva (Marquises), un lieu dit la baie des Contreurs.

Cette propriété, d'une contenance totale de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf hectares trente acres environ, comprend la totalité des vallées qui débouchent dans la baie du Contreurs depuis le cap aux Trois-Grottes, à l'est, jusqu'au cap Martin, à l'ouest.

PARTIE NON OFFICIELLE

Comité central d'Agriculture et de Commerce de Papete

Le comité central d'agriculture et de commerce de Papete, recomposé par l'arrêté du 26 mai 1876, s'est réuni pour la première fois le 8 juin dernier. Tous les membres sont présents.

En ouvrant la séance, M. l'ordonnateur, qui prend en vertu de l'article 9 de l'arrêté précité, déclare qu'il a tenu à assister à cette première réunion afin de donner quelques explications sur la reorganisation du comité. Les changements apportés sont presque purement de forme. Les attributions sont les mêmes. La re-

Tomte no te manu chipa fasa-nu et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei.

Te tomte no te manu chipa fasa-nu et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei, o te hanpi hia et te fuaue raa no te 26 mei 1876, et hanpi hia et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei, et te hanpi hia et te fuaue raa no te 26 mei 1876, et hanpi hia et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei.

Ie fuaue raa i tasa rara rus ra, et le Orondeatu, et le Pa-pe-te nei, et le hanpi hia et te fuaue raa no te 26 mei 1876, et hanpi hia et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei, et te hanpi hia et te fuaue raa no te 26 mei 1876, et hanpi hia et te hoo raa taon i Pa-pe-te nei.

daction des membres à 12 ne porte aucune atteinte à son officiel. L'administration compte sur cette institution pour la renseigner sur les besoins du pays et l'aider à y contribuer. On voit également que tout naturel d'y composer toute indiscorde, puisque ceux-ci forment la grande majorité des propriétaires du sol.

M. l'ordonnateur met ensuite le comité au courant des fonctions principales. Il lui recommande particulièrement deux communications, l'une dans le comité, l'autre dans la commission de l'ordonnateur, provenant des colonies, l'autre émanant du roi de Rairau, qui demande des renseignements sur les avantages ou les inconvenients pouvant résulter de l'établissement des chevaux dans son royaume.

À la suite d'une courte discussion sur cet intéressant sujet, M. l'ordonnateur rappelle que le but principal de la réunion de ce jour est l'élection des membres du bureau du comité.

La question de nommer deux secrétaires est débattue; le vote d'insécurité au Messager des provinces-villes et districts, par M. Langlois, et acquiescé avec empressement par M. l'ordonnateur.

Il est alors procédé à un vote séparé pour chacun des membres de l'assemblée le bureau ; sont nommés :

Président : M. Cardeila;
Vice-président : M. Laharague;
Secrétaire : M. Stucy ari.

Après l'installement du bureau, M. l'ordonnateur prend congé du comité en l'assurant du nouveau de tout l'intérêt qu'il inspire à l'administration. Cet intérêt se manifeste d'ailleurs par l'article 14 de l'arrêté constitutif, qui dispense que les dépenses du comité et des sous-comités seront à la charge du Commissaire et du Commandant militaire de la Flotte, qui a été témoin aux Antilles des services rendus par les institutions similaires, espère les plus grands résultats du fonctionnement régulier du comité de Tahiti.

Il prend possession du fauteuil. M. Cardeila, membre du comité, de l'honneur qui vient de lui conférer le nommonnat son président. Il fera tous ses efforts pour remplir ses fonctions avec honneur et dévouement. L'Organisation si délicate du comité, il s'inspirera de sa pensée et aura surtout pour but d'arriver à des résultats pratiques.

Après avoir pris connaissance de la liste des membres, le comité, réuni, décide de se séparer en deux groupes, le comité s'journera au samedi 17 juillet pour la discussion de son règlement intérieur.

Chemin de fer aux États-Unis.

Les statistiques de chemin de fer sont toujours au nombre de celles qui offrent le plus d'intérêt. C'est aux chemins de fer que l'Amérique doit, pour la plus grande partie, les progrès prodigieux qu'elle a faits sous le rapport matériel depuis une trentaine d'années. Nous trouvons dans une revue industrielle, la *Railroad Gazette*, des chiffres intéressants sur la construction des voies ferrées. La *Railroad Gazette* constate une diminution notable dans ces travaux pendant l'année dernière. Il a été construit en 1875, aux États-Unis, 1,483 milles de chemins de fer. L'année précédente, ce chiffre était d'environ 2,002 ; en 1873, il avait été de 3,883, et en 1872 de 7,345. C'est, comme on le voit, une diminution progressive et rapide depuis 1872.

Les chemins de fer construits l'année dernière, dit la *Railroad Gazette*, n'y en a qu'un petit nombre qui aient quelque importance. La plupart des Etats du Nord-Ouest sont bien pourvus de voies ferrées, et les nouvelles entreprises ont eu si peu de succès, que l'on devrait s'attendre à une cessation de la construction, quelque favorables que fût la législation tendant à encourager les chemins de fer. Quant à l'avenir, nous ne pouvons en dire que peu de chose. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où l'on ait un grand besoin de chemins de fer à présent, et il est probable que les constructions qui seront entreprises seront pour des routes locales, dont la longueur dépendra des besoins du commerce et de la vieillesse.

Le comité des chemins de fer fait actuellement aux États-Unis de 74,121 milles, qui se décomposent ainsi qu'il suit : 32,627 pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre [Maine, New Hampshire, Vermont, Connecticut, Massachusetts et Rhode Island], 14,127 pour ceux du milieu [New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware et Maryland], 5,447 pour ceux du Golfe du Mexique [Floride, Alabama, Louisiana, Texas, Mississippi], 21,689 pour ceux du Nord-Ouest [Illinois, Wisconsin, Minnesota, Iowa, Montana, Kansas, Nebraska, Dakota], 1,864 pour les Etats du Pacifique, etc.

Si l'on juge par ces données, les Etats-Unis sont assez avancés, sous le rapport des chemins de fer, que les p u x pays de l'Europe.

Parmi les éléphants qui faisaient partie du cortège du prince de Galles à son entrée à Lucknow, se trouvait l'éléphant sur lequel était monté, il y a cent ans, lord Hastings, quand il fut reçu dans cette même ville en qualité de gouverneur général des Indes.

